

25

Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : M. COULOMBEL

49417

38 - Numérique

Feuille de route numérique du Département - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 22 juin 2020 relative à la feuille de route numérique - Assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Exposé :

Afin de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la feuille de route numérique du Département pour les années 2021 à 2024, le Département a lancé un appel d'offres en 2020. Les prestations ont été confiées à la société Wavestone via le marché n° 2020-0612 qui s'achève le 7 janvier 2025.

Plusieurs projets ont bénéficié de cet accompagnement comme par exemple les rendez-vous protection maternelle et infantile en ligne, la refonte du portail agents et le déploiement des outils collaboratifs, les téléprocédures des ressources humaines, le fonds de solidarité logement, la gestion des délibérations, etc.

Les prestations visent à mettre à la disposition des services du Département des expertises spécifiques complémentaires à leurs expertises métier, et à renforcer leur capacité à piloter les projets et atteindre les résultats escomptés (qualité, délai, coût).

Les prestations sont mobilisées en fonction des projets et des besoins des équipes, et permettent potentiellement de couvrir toutes les problématiques à traiter dans le cadre du numérique : définition des besoins, élaboration des cahiers des charges, définition de l'organisation et des processus adaptés à la dématérialisation, adaptation de la manière de délivrer le service à l'utilisateur, accompagnement de l'évolution des métiers, identification des besoins en formation des agents, etc. Ces missions, qui se situent entre la technique et l'opérationnel, constituent des conditions de réussite incontournables pour mener à bien les projets.

La poursuite du développement du numérique pour améliorer et optimiser le service public demeure une nécessité et il convient de continuer à garantir la réalisation de prestations d'accompagnement à l'issue du marché conclu avec Wavestone, dans le cadre de la feuille de route numérique 2024 - 2028.

Pour cela, le lancement d'un appel d'offres ouvert est envisagé pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, avec un montant maximum de 2 500 000 euros hors taxe sur sa durée (4 ans). L'estimation, s'élevant à 2 000 000 euros hors taxes, tient compte des prestations suivantes :

- Conseil en organisation et processus,
- Accompagnement au changement,
- Méthodologie de projet, méthodes innovantes et collaboratives,
- Gestion de projet numérique (coordination, spécifications fonctionnelles, cycle de la donnée, recettes fonctionnelles, reprise des données, déploiement),
- Stratégie numérique, numérique responsable, cybersécurité et gouvernance de la donnée,
- Conception centrée usagers, ergonomie, parcours usagers (UX design),
- Assistance fonctionnelle aux utilisateurs,
- Sensibilisation, vulgarisation et communication sur la feuille de route numérique,
- Appui au pilotage de la feuille de route numérique.

En investissement, les crédits seront prévus sur l'imputation 20-020-2031 (frais d'étude) et seront rattachés à une autorisation de programme dédiée, sous réserve du vote des budgets 2025 et suivants. En fonctionnement, les crédits seront prévus sur l'imputation 011-020-62268 (autres honoraires), sous réserve du vote des budgets 2025 et suivants.

Le marché a fait l'objet d'un passage en comité achats le 25 avril 2024 et intégrera les dispositions préconisées en matière de responsabilité sociale et environnementale. Il fera l'objet d'un pilotage et d'un contrôle qualité rigoureux de la part de la Délégation générale à la transformation, en lien avec les services bénéficiaires.

Décide :

- d'autoriser le Président à lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 2 500 000 euros hors taxes ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à bons de commande avec l'opérateur économique désigné attributaire par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242357

Pour extrait conforme